REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 2 février 2026

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint du Département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie et des Services industriels de Genève

Subventions énergétiques 2026: 80 millions de francs à disposition des propriétaires immobiliers du canton de Genève

Une enveloppe de 80 millions de francs est à disposition des propriétaires immobiliers du canton de Genève pour la rénovation des bâtiments. Ce sont 10 millions de plus que l'année précédente. Cet effort financier important est assuré par le canton, SIG-éco21 et le Programme Bâtiments de la Confédération. Ces subventions sont une étape essentielle dans la mise en œuvre des obligations légales en matière de rénovation énergétique des bâtiments et vise à accélérer le rythme des rénovations du parc bâti genevois et à soutenir les objectifs de long terme du canton en matière de transition énergétique.

Ces subventions sont financées en partie par une enveloppe exceptionnelle de 500 millions de francs, votée en mars 2024 par le Grand Conseil, dans le cadre de l'accord historique pour la rénovation du parc bâti genevois. Ces subventions sont également financées par le Programme Bâtiments de la Confédération, mis en œuvre en collaboration avec les cantons, ainsi que par le Programme éco21 des Services industriels de Genève (SIG).

Evolutions du barème 2026

Le barème 2026 des subventions connaît quelques ajustements par rapport à celui de 2025. Ces adaptations sont principalement liées à des exigences fédérales et visent à garantir la conformité du dispositif au cadre national. A noter en particulier la suppression de la subvention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage énergie (AMOén), qui avait été prévue pour une durée limitée de trois ans. Les autres changements concernent des ajustements ponctuels de certains paramètres techniques du barème.

Un soutien aux propriétaires et à l'économie locale

Ces mesures incitatives ont pour objectif d'accompagner les propriétaires immobiliers dans le respect des obligations légales en matière d'efficacité énergétique, tout en encourageant le recours aux énergies renouvelables. "Au-delà des bénéfices environnementaux, la rénovation énergétique des bâtiments contribue également au dynamisme économique local, en soutenant l'activité et l'emploi dans les secteurs de la construction, de l'énergie et de l'ingénierie", souligne Delphine Bachmann, chargée du DEE.

L'an dernier, ce sont plus de 1400 dossiers qui ont bénéficié de ce programme de subventions via l'office cantonal de l'énergie (OCEN) et plus de 2000 projets d'efficience énergétique

accompagnés par SIG-éco21. Un nombre en augmentation qui atteste de l'engagement des propriétaires publics et privés et des professionnels en faveur de l'environnement et de la transition énergétique.

Procédure pour obtenir une subvention

Les demandes de subventions auprès de l'office cantonal de l'énergie (OCEN) doivent être déposées sur le site www.leprogrammebatiments.ch.

Il est indispensable de déposer la demande avant le début des travaux, en tenant compte des subventions possibles selon la nature et l'ambition du projet. Une fois les travaux réalisés et conformes aux exigences du programme, le ou la propriétaire pourra percevoir les aides financières correspondantes.

L'office cantonal de l'énergie (OCEN) traite uniquement les dossiers complets, comprenant des travaux conformes à l'autorisation de construire délivrée. Les factures transmises doivent correspondre strictement au projet ayant fait l'objet de la demande de subvention.

Pour le programme SIG-eco21, les demandes de subventions et d'accompagnement se font directement auprès des partenaires professionnels genevois (chauffagistes, électriciens, ventilistes, solaristes etc) ou auprès de SIG-éco21 selon les modalités du barème de subventions.

Ce dernier et toutes les mesures sont disponibles sur la plateforme GEenergie et permet d'avoir une vue précise des actions possibles à mener et des subventions existantes.

Plus d'informations sur les subventions énergétiques: www.ge.ch/energie-aides-financieres

Pour tout renseignement complémentaire (médias uniquement):

- *Esther Mamarbachi, secrétaire générale adjointe chargée de communication, DEE, T. 078 628 80 08*
- *Antoine Wisard, porte-parole, relations publiques SIG, T. 079 592 05 98*